



FICHE SITE
site inscrit
27 000 139

LA PLAINE DE COCHEREL

Liste des communes concernées : FONTAINE-SOUS-JOUY, HARDENCOURT-COCHEREL, HOULBEC-COCHEREL, JOUY-SUR-EURE

Superficie : 193,23 ha

Arrêté d'inscription du 16/08/1977 : est inscrit l'ensemble formé sur les communes de Fontaine-sous-Jouy, d'Hardencourt-Cocherel, d'Houlbec-Cocherel et de Jouy-sur-Eure par la plaine de Cocherel et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre:

Commune d'Houlbec-Cocherel:

A partir de l'intersection de la route nationale n° 836 (limite nord du sud du site inscrit par arrêté du 9 juin 1943) avec le chemin rural n°2 dit de l'église de Cocherel, chemin rural n° 23 dit de l'église de Cocherel, limite des communes d'Houlbec-Cocherel et Ménilles.

Commune d'Hardencourt-Cocherel:

Limite des communes d'Hardencourt-Cocherel et Ménilles, chemin de fer de St Georges-Motel à Acquigny, chemin vicinal n° 15 de Cierrey à Cocherel, limite nord du lieu-dit "La Croix Allemande", limite sud-est de la parcelle n° 41 (section ZD), limite sud-ouest des parcelles n° 41-42-43-44-47-48-49 et 51 (section ZD), limites sud-est et sud-ouest de la parcelle n° 54 (section ZD), chemin vicinal n° 15 de Cierrey à Cocherel, chemin vicinal n° 14 de Guinot à Hardencourt, chemin départemental n° 71 de Louviers à Garennes, chemin départemental n° 57 d'Evreux à Vernon.

Commune de Jouy-sur-Eure:

Section A2: limite des sections A2/AC, limite sud-ouest de la parcelle n° 55, limites sud-ouest, nord-ouest et nord est de la parcelle n° 53, limite nord-ouest de la parcelle n° 59, limites sud-ouest et nord-ouest de la parcelle n° 60, limite nord-ouest de la parcelle n° 61, limite des sections A2/ZA2, chemin départemental n° 57 d'Evreux à Vernon, limite des sections A1/ZA1, chemin latéral à la ligne de chemin de fer de Dreux à Acquigny.

Commune de Fontaine-sous-Jouy:

Chemin latéral à la ligne de chemin de fer de Dreux à Acquigny, limite nord-ouest de la parcelle n° 4 (section B) et son prolongement jusqu'à la limite des communes de Fontaine-sous-Jouy et de Chambray, limite des communes de Fontaine-sous-Jouy et de Chambray.

Commune de Jouy-sur-Eure:

Limite des communes de Jouy-sur-Eure et de Chambray, limite du site inscrit par arrêté susvisé du 9 juin 1943 jusqu'à son intersection avec le chemin rural n° 23 (point de départ).